

"Dura lex, sed lex"... La Loi est dure, mais c'est la Loi

# Interdiction des prières musulmanes de rues : en Algérie, mais pas en France

*Posté par Novopress le 12 décembre 2010*

## PARIS (NOVOpress)

Alors qu'enfle la polémique suscitée par sur l'occupation des lieux publics par les musulmans lors des prières du vendredi, il n'est pas inutile de rappeler l'avertissement de M. Bouabdallah Ghlamallah (photo), ministre algérien des affaires religieuses et des Wakfs, en date du 19 juillet 2010 :

**«Seul l'intérieur des mosquées est fait pour les prières et si celui-ci est rempli de pratiquants, les autres fidèles n'ont qu'à prier chez eux et non pas dehors».**

Le quotidien francophone algérien qui publie cette déclaration du ministre fait remarquer qu' *«Il arrive, en effet, que pendant la prière hebdomadaire du vendredi, plusieurs dizaines de fidèles s'agglutinent (sic) à l'extérieur des mosquées pour accomplir leur devoir religieux à même les trottoirs jouxtant les maisons de Dieu. Ce genre de constat est visible notamment dans les mégapoles du pays, à l'instar d'Alger où les mosquées ne désemplissent pas chaque vendredi. **Seulement, ce n'est pas là une raison, insiste le ministre des Affaires religieuses, pour tolérer les rassemblements des fidèles au niveau des endroits environnants aux lieux de culte.** »*

Des propos que les autorités françaises et les journalistes  
*(fin de citation)*

**En toute logique, le MRAP va attaquer l'Algérie...**